

**Demande de plan de chasse 2023 – 2024 à compléter uniquement
en cas de changement de détenteur ou modifications de surfaces**

Document à envoyer impérativement à la FDC 21 avant le 10 mars 2023.

1- Identification du territoire

UG : Massif sanglier : N° du plan de chasse :

2- Identification du détenteur du plan de chasse :

<u>IDENTIFICATION DU DETENTEUR ACTUEL :</u>
Société :
Nom :
Prénom :
Adresse :
CP et ville :

<u>IDENTIFICATION DU NOUVEAU DETENTEUR :</u>
Nom de la société de chasse ou de l'association :
Nom – Prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
Tel/port/mail :

Pièces à fournir si changement de détenteur :

cocher si fourni :

Bail et/ou abandons de droits de chasse

Si modification du représentant de l'association ou création d'une association, le récépissé du bureau des associations et PV de l'AG

3- Déclaration d'une modification de surfaces (ajout ou retrait) :

Ma demande porte sur le territoire tel que désigné par la notification de décision accordant un plan de chasse pour la saison 2022 – 2023 **pour lequel je souhaite apporter les modifications suivantes** (cocher la/les cases correspondantes et mentionner les surfaces correspondantes) :

Ajout de surfaces : ha Retrait de surfaces :ha

Je joins à ma demande l'ensemble des justificatifs concernant ces modifications (voir au dos)

4- Demande de plan de chasse pour la saison 2022-2023

Espèces et catégories	Cerfs élapes						Chevreuils	Sangliers	Autres (Préciser ¹)
	Biches	Jeunes	C (vénerie)	C1	C2	Daguets			
Nombre demandé									

A..... le.....

Signature :

1 Daim(s), mouflon(s) ou cerf(s) sika



Pièces justificatives à fournir à ma demande de modification de plan de chasse :

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
Important : *dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers, nu-propriétaires ou simplement propriétaires indivis,*

et/ou

- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dûment daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou

- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou

- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dûment datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2022 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :
 - ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR
- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.